SAINT-SYLVESTRE
« Vers l'avant »

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN REGISTRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 201-2026

QUEL EST LE PROJET ?

Ouverture d'une nouvelle zone dans le secteur derrière le Club des Montagnards afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue, la création de 5 nouveaux terrains résidentiels et de déterminer les usages autorisés.

LES ÉTAPES AVANT QUE LE PROJET PUISSE SE RÉALISER

01	Adoption du premier projet de règlement	*Lundi 4 mai 2026*
02	Consultation publique	*Lundi 1 juin 2026*
03	Adoption du second projet	*Lundi 1 juin 2026*
04	Demande de participation au registre	*Date limite : 29 juin 2026*

POURQUOI UNE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN REGISTRE ?

Pour permettre aux citoyens qui le désirent de s'opposer à certains articles du règlement proposé.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- Prendre connaissance du projet de règlement.
- Transmettre une demande écrite d'ouverture de registre **avant le 29 juin 2026**.
- Si un nombre suffisant de signatures est reçu, la tenue d'un référendum pourrait être ouvert.

SUR QUEL ÉLÉMENT POUVEZ-VOUS DÉPOSER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE ?

La création d'une nouvelle zone et les usages qui y seront permises. Ces dispositions sont aux articles 3 et 4 du second projet de règlement 201-2026.

Vous pouvez consulter le second projet de règlement 201-2026 au bureau municipal aux heures d'ouverture ou en ligne :

Règlements municipaux - Municipalité de Saint-Sylvestre

Carte des zones visées



QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE ?

Une personne pouvant être inscrit sur la liste référendaire de la zone visée ou d'une zone contiguë.

Une demande peut provenir des zones suivantes :

Zone concernée : 27-CH

Zones contiguës :

- 40.I-H
- 29.I-CH
- 30-CH
- 26-P
- 45-I
- 41.I-I
- 05-A

COMMENT REMPLIR VOTRE DEMANDE ?

Pour être valide, votre demande doit :

- Préciser l'élément du projet qui vous préoccupe;
- Indiquer la zone où se trouve votre adresse;
- Être reçue au bureau municipal **au plus tard le 29 juin 2026 à 16 h;**
- Être signée par au moins 12 personnes de la même zone ou, si la zone compte moins de 21 personnes, par la majorité des résidents;
- Être déposée sur le formulaire disponible au lien suivant :

Avis publics - Municipalité de Saint-Sylvestre

PAR LA SUITE...

- Si une demande valide est déposée, un registre pour demander la tenue d'un référendum pourrait être ouvert sur certains éléments du règlement

OU

- Si aucune demande valide n'est reçue, le conseil municipal peut adopter un règlement approuvant le projet et le processus se termine à cette étape.

Donné à Saint-Sylvestre, 15 juin 2026

Louise Breton
Dir. Gén. et Sec.-très.

Demande d'ouverture d'un registre

Numéro du règlement :	
Article du règlement :	
Zone d'où provient les signatures :	

Je demande qu'un registre soit ouvert par la Municipalité de Saint-Sylvestre afin que les personnes intéressées par le projet puissent demander qu'un référendum soit tenu.

#	Nom (lettres moulées)	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			